

LA

# MASCARADE

ABONNEMENTS

Lyon  
Un an . . . 8 fr.  
Six mois . . . 4 fr.



LES ANNONCES  
SONT REÇUES  
Chez M. V. FOURNIER  
14, rue Confort

## JOURNAL POLITIQUE

POUR LES ABONNEMENTS

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS  
Un an . . . 10 fr.  
Six mois . . . 5 fr.

ÉTRANGER

Un an . . . 12 fr.

### BONIMENT

*E finita musica. Finie la musique et finie la comédie.*

Tirons le rideau, la farce est jouée. Par 433 voix contre 227, l'Assemblée s'est déclarée Constituante !

Par 480 voix contre 93, l'ensemble de la proposition Rivet remplacée par la proposition Vitet et flanquée de l'amendement Dufaure a été adopté définitivement, soit avec une différence de 87 abstentions sur le résultat du premier vote.

Maintenant, peuple Français, peuple de braves, veux-tu connaître l'admirable constitution qui te régit actuellement ?

Te plait-il de savourer le rare et précieux imbroglia qui préside à tes destinées ? Voici :

« L'Assemblée nationale, considérant :  
1° Qu'elle a le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de sa souveraineté, et qu'elle a des devoirs impérieux qu'en traîne cette souveraineté, devoirs que les événements seuls l'ont empêchée d'accomplir jusqu'à ce jour ;

2° Que jusqu'à l'accomplissement de ces devoirs, il importe, dans l'intérêt du travail, du commerce et de l'industrie, que nos institutions actuelles reçoivent une stabilité relative ;

3° Qu'une appellation plus précise et une prolongation de l'autorité du chef du pouvoir exécutif peuvent avoir pour effet de contribuer à ce résultat, et que la prorogation des pouvoirs du chef de l'exécutif dégage la responsabilité de l'Assemblée, tout en réservant expressément ses droits souverains ;

« Prenant d'ailleurs en considération les services éminents rendus au pays depuis six mois, et les garanties qu'il présente pour la sécurité du pays.

L'Assemblée nationale décrète :  
1° Le chef du pouvoir prendra le titre de président de la République Française ; il continuera d'exercer ses pouvoirs sous l'autorité de l'Assemblée nationale ;  
2° Le président de la République promulgue les lois, en assure et surveille l'exécution ; il réside au siège de l'Assemblée et assiste à ses séances, sauf à la prévenir d'avance ; il nomme et révoque les ministres, qui sont responsables ; chacun de ses décrets sera contre-signé par un ministre ;

« 3° Le président de la République est responsable devant l'Assemblée. »

Telles sont sans doute la splendeur de leur galimatias, les institutions nationales.

Tel est le document moitié Français et moitié patois, semé de redites, de répétitions, de contradictions, de réticences, de qui et de que enchevêtrés les uns dans les autres ; tel est le factum décousu, recousu, rapiécé et rapetassé qui consacre la nouvelle forme de gouvernement dans la patrie de Corneille, de Voltaire, de Beaumarchais et de Paul-Louis Courier.

Ils ne savent pas même rédiger leurs actes en français à peu près correct ces représentants de la nation Française...

Et vous voulez qu'avec ça nous nous relevions de nos ruines et de nos désastres !

Et vous voulez qu'au moyen de cette espèce de constitution bâtarde, diffuse, incompréhensible, la sécurité renaisse, le travail reprenne et la confiance se réveille !

Allons donc !  
Une Assemblée qui se dit constituante, mais qui n'osant pas passer des paroles aux actes se réserve d'user de ses pouvoirs souverains... la semaine prochaine, — comme Bilboquet avec sa carpe ;

Un chef du pouvoir exécutif qui prend le titre de président de la République, mais qui gouverne sous l'autorité d'une assemblée monarchique, au moyen d'un méli-mélo de lois où la légitimité coudoie l'orléanisme, se heurte à la République et se bouscule contre l'empire !

Il n'est pas admissible qu'un homme à peu près dans son bon sens puisse prendre au sérieux un pareil état de choses.

Cela n'est plus même du provisoire, c'est un composé politico-chimique où l'on trouverait de tout excepté de la franchise, du patriotisme et du désintéressement.

Le chef du pouvoir exécutif ne s'appelle ni Adolphe Thiers, ni président de la

République, — son vrai nom est Arlequin.

Et Arlequin durera jusqu'à ce qu'il soit remplacé par Pierrot ou peut-être par Cassandre à moins que ce ne soit par Paillasse.

Il était réservé à la France comme dernière humiliation, comme suprême ridicule de devenir un champ d'intrigues où les héros des pantomimes de foires ont leur place marquée et leur rôle tracé d'avance.

Les costumes sont au vestiaire, il n'y a qu'à les dépendre.

Quant aux députés qui refusant de prendre part à ces pitoyables jeux de coulisse ont voté contre la proposition Vitet, il ne leur reste qu'une chose à faire : — Prendre leur chapeau et quitter la place.

La démission de la gauche, non pas des démissions isolées comme celle du général Faidherbe, mais une démission en masse, une démission collective qui soit une protestation énergique et efficace contre les pouvoirs constituants que vient de s'attribuer l'Assemblée oublieuse de son origine, oublieuse des élections du 2 juillet dont la signification était suffisamment claire pour n'échapper à aucun député, quelque rural fût-il.

En présence de la seule phrase nette et compréhensible de la proposition Vitet : — « Considérant que l'Assemblée a le droit d'user du pouvoir constituant, » — il nous semble que toutes les incertitudes doivent cesser, toutes les indécisions s'évanouir.

Au 8 février, que les gens de bonne foi veuillent bien s'en souvenir, au 8 février il n'est pas un électeur qui ait songé à conférer aux mandataires qu'il allait nommer des pouvoirs constituants.

Que l'on consulte tous les journaux de l'époque, qui après tout sont l'écho de l'opinion publique, et nous ne parlons pas des journaux républicains seulement, nous entendons tous les journaux quelconques, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, conservateurs plus ou moins libéraux,

qu'on relise les professions de foi des candidats qui ont eu le temps d'en faire, — et nous définissons qu'on y rencontre un seul mot, une seule phrase, une seule discussion, un seul engagement qui impliquent l'idée de Constitution et de Constituante.

Comment, des messieurs qui n'étaient pas constituants le 8 février le seraient ils devenus le 30 août ?

Il y a là une sorte d'opération du St-Esprit que les électeurs se résoudreont difficilement à admettre.

Et les électeurs, n'en déplaise à M. Vitet, sont gens à consulter.

C'est ce que doivent faire aujourd'hui tous les députés républicains ; libéraux ou radicaux, radicaux ou libéraux.

Qu'on ne s'y trompe pas, la majorité qui vient de se déclarer constituante est une majorité royaliste.

Royaliste elle nous donnera un roi, aussitôt qu'elle croira l'occasion propice et le moment venu : cela est clair et net, cela coule de source et n'a pas besoin d'une démonstration en plusieurs points.

Or nous ne voyons qu'un moyen pratique, qu'un moyen légal, qu'un moyen pacifique de prévenir ce coup-d'Etat imminent,

C'est de provoquer une manifestation imposante des électeurs par une démission collective.

Lorsque deux cent vingt-sept députés représentant vingt-cinq départements et près de trois millions d'électeurs auront abandonné leurs 433 collègues à leurs rêves monarchiques,

Peut-être ces derniers hésiteront-ils à user de cette souveraineté que l'honorable M. Vitet leur a attribuée en deux lignes si pleines de désinvolture.

Peut-être hésiteront-ils, avant de jeter à la mer République et Républicains.

Mais pour cela il faut, nous le répétons, que la gauche tout entière donne sa démission.

Il faut que la gauche comprenne bien qu'elle n'a qu'un devoir à remplir, qu'une détermination à prendre, et que ce devoir

### FEUILLETON DE LA MASOARADE

#### LES FÊTES DE SEPTEMBRE

M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, s'est singulièrement illusionné en s'imaginant que sa circulaire empêcherait la célébration de réjouissances publiques à l'occasion de l'anniversaire des événements de septembre.

Peut-être, en France, se dispensera-t-on d'allumer des lampions et de communier publiquement sous les espèces du veau et du petit bleu ; — mais nous tenons de source certaine que toutes les grandes puissances de l'Europe font, depuis quelques jours, d'énormes préparatifs pour fêter brillamment la date désormais célèbre de la capitulation de Sedan.

Personne n'ignore, en effet, que les pays neutres ont salué avec un enthousiasme difficile à décrire la défaite et l'humiliation de la France, et il est tout naturel que nos bons amis de Russie, d'An-

gleterre, d'Autriche, etc., mettent au rang de leurs fêtes nationales le jour qui leur causa cette grande joie.

A l'heure où paraîtront ces lignes, les fêtes dont nous parlons auront eu lieu, et il n'en restera plus que la fumée des flammes de Bengale ; — néanmoins, nous pensons qu'il n'esera pas sans intérêt de connaître le programme de ces réjouissances, qui nous démontrent une fois de plus combien nous avons toujours eu raison de compter sur les sympathies de l'Europe.

Pour ne pas faire de distinction entre nos amis et ne pas donner lieu à des discussions de préséance, nous procéderons simplement par ordre alphabétique :

#### Angleterre.

(Extrait du Times.)

La date du 1<sup>er</sup> septembre rappelle à l'Angleterre de grands souvenirs.

Les Français, qui, malgré Trafalgar et Waterloo, nous fatiguaient depuis longtemps de leurs rodomontades et de leurs vantardises, ont vu ce jour-là le prestige de leur gloire, ou plutôt de leur glorieuse militaire, s'évanouir dans une capitulation honteuse qui mettra fin à tout jamais aux outre-

cidances de ce peuple léger et hâbleur dont on a trop vanté l'esprit.

Désormais, la libre et raisonnable Angleterre pourra clouer la bouche à la France vaniteuse avec ce seul mot : « Sedan, » — et nous serions ingrats de ne pas célébrer brillamment l'anniversaire de cette défaite qui venge l'Angleterre des dédains et des plaisanteries de sa frivole voisine.

Nous devons nous féliciter d'autant plus de ce résultat qu'il ne nous a coûté ni un penny ni un homme, et nous connaissons assez nos compatriotes pour être certains qu'ils apprécieront, comme il convient, toute l'importance de cette considération.

Aussi applaudissons-nous sans réserves aux réjouissances publiques dont le gouvernement a pris l'initiative, et nous nous faisons un véritable plaisir d'en reproduire le programme, dont on remarquera l'ingénieuse composition :

#### GRANDE FÊTE NATIONALE

à l'occasion de la capitulation de Sedan, où périt la *blague* française.

#### Programme :

8 heures du matin. — Ouverture de la fête par

trois grognements que poussera en chœur tout le peuple anglais, y compris la reine Victoria.

9 heures. — Distribution de secours aux indigents. — Le prince Arthur, fils de la reine Victoria, se présentera devant la Chambre des lords en costume de mendiant, avec un chapeau défoncé, une chemise en loques, des souliers éculés et des pièces aux genoux.

La Chambre des lords lui allouera une dotation annuelle de trente mille livres sterling, soit sept cent cinquante mille francs.

10 heures. — Les musiques militaires joueront pendant une heure, sans discontinuer, la touchante harmonie de *Good save the queen*. — La reine Victoria apparaîtra sur un balcon, versera un torrent de larmes, se mouchera bruyamment et rentrera dans ses appartements.

11 heures. — Grande joute sur la Tamise entre matelots anglais et matelots déguisés en Français. Tous les matelots français seront coulés bas.

Midi. — Régates sur la Tamise entre équipages anglais et équipages français.

Tous les équipages français seront vaincus.

1 heure. — Grande boxe internationale entre boxeurs anglais et boxeurs français.

Tous les Français seront assommés.

2 heures. — Lecture publique des articles du Times et du Daily-News.

et cette résolution se résumait en ces deux simples mots : s'en aller.  
Jacques BARBIER.

**La question algérienne.**

Au milieu des sérieuses préoccupations qu'ont fait naître les propositions Rivet, Adnet, Vitet, Eymard-Duvernay, Belcastel, Chambrun, Ravinel, etc. ;

Pendant qu'on retranchait gravement un adjectif à l'une pour ajouter une conjonction à l'autre, — bien des gens, sans doute, ont oublié que nous possédions par-delà la Méditerranée une colonie connue généralement sous le nom de « notre riche colonie d'Afrique. »

Ce détail, qui nous avait échappé comme à tant d'autres, nous est revenu l'autre jour en mémoire, en lisant dans l'exposé de nos forces militaires actuelles :

« Afrique : 70,000 hommes. »

Donc, nous avons en Afrique soixante-dix mille hommes.

Or, soixante-dix mille hommes ne sont pas une guigne : c'est, à vingt mille hommes près, le chiffre de l'armée anglaise dans la colonie des Indes, qui ne compte pas moins de cent millions d'habitants.

Soixante-dix mille hommes, c'est beaucoup pour garder trois provinces dont la population ne dépasse guère trois millions d'âmes.

Et pourtant, malgré ces soixante-dix mille hommes, l'insurrection arabe n'est pas encore complètement vaincue, et peut-être faudra-t-il laisser longtemps cette grosse armée dans le pays, pour empêcher de nouveaux soulèvements.

A ce compte-là, pour une « riche » colonie, l'Afrique française finira par nous revenir un peu cher.

Au surplus, si un financier capable — nous ne parlons pas de M. Pouyer-Quertier — prenait la peine d'établir régulièrement, par *Doit* et *Avoir*, le bilan de notre riche colonie, il y a gros à parier que le *Doit* l'emporterait sur l'*Avoir* du poids de plusieurs millions.

Sans doute, il y a eu des frais d'installation, et nous savons que les conquêtes ne se font pas pour rien ; cependant, lorsqu'au bout de quarante ans, une colonie en arrive à demander chaque année des subsides à sa métropole, il en résulte forcément ce dilemme :

Où la colonie est un pays misérable, au sol ingrat, à l'industrie nulle et improductive, ou elle est mal administrée et déplorablement exploitée.

C'est, croyons-nous, ce dernier cas qui est le vrai.

Personne n'ignore que l'Afrique française est, au point de vue agricole, le pays le plus admirablement doué qu'on puisse trouver ;

Personne n'ignore qu'il suffit de gratter le sol, non pas avec une bêche, non pas avec une pioche, mais avec un bâton pointu ou même avec les ongles, pour lui faire produire trois récoltes de blé par an ;

Personne n'ignore que la richesse agricole est la plus solide et la plus inébranlable de toutes les richesses, parce qu'elle ne peut se détruire ni par le fer, ni par le feu ; parce que ses produits auront toujours et éternellement cours, tant qu'il se trouvera de par le monde des gens qui ont besoin de manger pour vivre : ce qui est le sort commun de tous les hommes, même de monseigneur le comte de Chambord, malgré son origine de droit divin ;

Et personne n'ignore non plus que, malgré cette fertilité exceptionnelle du sol, malgré cette facilité de culture, depuis quarante ans et plus que nous avons conquis l'Algérie, il n'y a guère poussé que des insurrections.

L'histoire de notre colonie d'Afrique, en effet, pourrait se réduire à ces quelques lignes :

« La tribu des Beni-Machin ayant brûlé six fermes et décapité cinq de nos colons, le

général X... a envoyé immédiatement une colonne expéditionnaire qui a mis le feu aux quatre coins du village des Beni-Machin et fusillé une douzaine d'insurgés. »

Reproduisez cela une trentaine de fois, en modifiant le nom de la tribu ou du général, et vous aurez, nous le répétons, l'histoire complète de notre colonie algérienne.

Les Arabes pillent, nous pillons.  
Les Arabes dévastent, nous dévastons.  
Les Arabes brûlent, nous brûlons.  
Les Arabes décapitent, nous fusillons.

Tel est jusqu'à ce jour, le programme de notre colonisation algérienne, et il n'y a pas de raison pour que cela finisse, — ces procédés réciproques étant peu faits pour entretenir des relations amicales entre des gens qui ne se fréquentent qu'à la longueur d'un canon de fusil.

Dans ces conditions, l'Algérie au lieu d'être pour la France une riche colonie, n'est qu'une colonie ruineuse, une sorte de Champ-de-Mars coûteux, qui nous donne peut-être de bons soldats habitués à la fatigue et aux privations, mais qui nous fournit de détestables officiers généraux, paresseux comme des loirs et ignorants comme des carpes.

Le mal est-il sans remède ?  
Devons-nous continuer ce système de colonisation qui nous amène des insurrections, des incendies et des meurtres, — des meurtres, des incendies et des insurrections avec la périodicité d'un rhumatisme et la régularité d'un pendule ?

Devons-nous continuer à entretenir en Algérie une armée de soixante ou quatre-vingt mille hommes qui nous coûte les yeux de la tête ?

Devons-nous nous perpétuer dans ce régime militaire, qui n'est en résumé qu'une machine à avancements, à faits d'armes faciles, et parfois à exactions honteuses !

Nous ne le pensons pas.  
L'Algérie a des députés à l'Assemblée nationale.

Qu'ils parlent, qu'ils disent quelque chose ?  
Qu'ils provoquent une mesure utile, une réforme indispensable pour la colonie dont ils représentent les aspirations et les besoins ?

Les bureaux arabes sont, dit-on, la plaie de notre colonie.

Eh mon Dieu ! qu'on supprime les bureaux arabes !

Il faut qu'on mette un terme en un mot à cette mauvaise plaisanterie, qui dure depuis trop longtemps : une insurrection le matin, une répression le soir pour recommencer indéfiniment, ce n'est pas une vie...

Quand on aura brûlé, rôti et fusillé de part et d'autre quinze cents fermes et quinze cents villages, la question n'aura pas avancé d'un pas.

Et lorsque nous voyons les Anglais coloniser les anthropophages de l'Australie, — il serait trop ridicule que nous ne puissions arriver à coloniser des Arabes qui sont peut-être malpropres et qui ne sentent pas bon, j'en conviens, — mais qui pourtant ne se transforment pas mutuellement en côtelettes et en rosbifs.

**AUTOUR DE LA SEMAINE**

Est ce fini les émeutes de Lyon ?  
Est ce fini la garde nationale fédérée et maîtresse de la ville ?

Est-ce fini les bandes armées du midi auxquelles le général Bourbaki est obligé de barrer toutes les routes qui donnent accès dans notre ville ?

Est-ce fini ces histoires inventées à plaisir, ces contes à dormir debout, dont certains journaux Parisiens remplissent leurs colonnes depuis trois semaines.

Quels prodigieux novellistes, quelles feuilles admirablement renseignées que le *Gaulois*, le *Figaro*, la *Liberté* et *Paris-Jour-*

nal, et combien cela doit engager leurs lecteurs ordinaires à avoir foi dans leurs renseignements !

Le *Gaulois*, notamment, et *Paris-Journal* se font adresser par des correspondants spéciaux des renseignements qui nous étonnent singulièrement, nous autres Lyonnais, beaucoup moins au courant de ce qui se passe chez nous que lesdits correspondants, que je soupçonne fort de n'avoir jamais quitté les abords du café de Suède ou du café de Madrid.

Le reporter du *Gaulois*, un malin celui-là, qui signe André *Perrache*, — comme c'est couleur locale ! — nous apprend que le citoyen Chepié est membre du conseil municipal, alors qu'il n'en fait plus partie depuis quatre mois, — et que ledit conseil municipal a voté un emprunt forcé de trente millions, alors qu'il a voté un emprunt volontaire de dix millions imparfaitement couvert.

Le commis-voyageur de *Paris-Journal*, un futé cet autre, a découvert d'abord que le drapeau rouge flottait toujours sur le dôme de l'Hôtel-de-Ville ;

Ensuite, que les deux grands conspirateurs qui tenaient dans leurs mains le sort des Lyonnais, s'appelaient... ma foi, je ne me rappelle plus les noms, quelque chose comme Tartempion et Folle Mèche.

Malheureusement, tant va la cruche à l'eau qu'à la fin... et nos confrères trop facétieux ou trop bien informés y ont attrapé un bon petit procès pour délit de fausses nouvelles répandues de mauvaise foi....

Nous sommes peu partisan des procès de presse, pourtant il faut avouer qu'en cette circonstance, ces aimables gazetiers ne l'ont pas précisément volé !

Au surplus, il est probable que M. de Pène et M. Tarbé ne seront pas fusillés pour cela, et qu'il leur en coûtera simplement quelques écus à ajouter aux frais de rédaction et de voyage (?) de leurs ingénieux correspondants.

M. Bourras abandonne les étoiles d'argent et les sept galons !

Il cesse d'être général de la garde nationale de Lyon, et sa succession est recueillie par M. Thivollet, ex colonel de la 5e légion du Rhodan, laquelle *faillit* partir pour Bourg-en-Bresse.

Assez courte à prononcer, l'oraison funèbre du général Bourras, qui fut un excellent chef de francs-tireurs, mais un médiocre commandant de garde nationale.

Crainte de passer pour réactionnaire, il se montra d'une faiblesse déplorable lors de l'émeute du 30 avril ; — crainte de passer pour communal, il ne sut pas même conquérir les sympathies des bataillons avancés de notre milice citoyenne.

Aussi, sa retraite n'est-elle accompagnée d'aucuns pleurs, et personne ne chargera l'excellent docteur Chapot de prononcer sur sa tombe les paroles bien senties qu'il a au service de toutes les grandes douleurs.

On vient de mettre en vigueur les nouvelles taxes postales fixées par la loi du 24 août 1871.

Désormais, les Français ne pourront correspondre entre eux que moyennant 25 centimes pour les lettres de 10 grammes, 40 centimes pour les lettres de 10 à 20 gram-

mes, 75 centimes pour les lettres de 20 à 50 grammes, etc.

Ne serait-il pas bon, en vue de la commodité du public, de fabriquer de nouveaux timbres-poste de 25 centimes, qui seront le plus communément employés ?

Il est déjà suffisamment désagréable de payer 5 centimes de plus par lettre courante, sans qu'on nous oblige encore à des dépenses de salive pour lécher deux timbres-poste au lieu d'un.

Hier, vendredi 1er septembre, ouverture de Grand-Théâtre. On s'attendait à une soirée mouvementée, motivée par l'installation de M. Mangin et de son nouvel orchestre.

Aussi, bien avant que les chandelles fussent allumées, vieux style, remarquait-on, aux abords du théâtre, un déploiement inusité de gardes urbains.

Mais ces honorables agents de la force publique n'ont pas eu à faire preuve de leur zèle, d'autant plus méritoire qu'il est plus rare.

Sauf quelques sifflets assez clair semés, le lever du rideau a eu lieu sans orage. — Du reste, M. Danguin en stratège habile, avait pris ses précautions et la salle était bondée de citoyens à larges battoirs et à gosiers retentissants, qui consciencieusement rempli leur rôle d'entrepreneurs de succès.

Voilà donc M. Mangin installé définitivement au pupitre de M. Luigini, avec sa nouvelle compagnie de virtuoses qui se sont tirés de leur premier pas d'une façon satisfaisante, quoique M. Mangin n'ait que un peu de prestige comme chef d'orchestre.

Nous ne pouvons que regretter, dans tous les cas, que la scission survenue entre l'ancien orchestre et le nouveau directeur n'ait pu être aplaniée par cette continuation d'hostilités prive de leur emploi et de leurs appointements des artistes lyonnais qui, par leur talent et leur empressement à se mettre à la disposition de toutes les bonnes œuvres, avaient si constamment mérité les sympathies et les applaudissements du public.

Peut-être M. Danguin, directeur aujourd'hui, artiste hier, a-t-il bien vite oublié ses camarades de la veille.

Il est un peu tôt pour parler des débuts des artistes lyriques, dont l'émotion inséparable etc.... Comme première impression, signalons : Un ténor provisoire, M. Chelly, qui a su se faire applaudir dans le 4e acte de *Lucie*, après avoir exécuté le grand septuor, comme si ce malheureux venait de passer devant un conseil de guerre.

Il n'était pas seul, d'ailleurs, pour ce massacre, et ses camarades, ses collègues plutôt, l'ont largement secondé.

Un baryton, M. Peyron : assez de voix, mais quelle tenue, grand Dieu ! Vite un professeur !

Une chanteuse légère, Mlle Sorandi, qui a recueilli des bravos un peu hâtifs pour quelques notes piquées.

Des notes piquées c'est bien, mais un grand purété de style ferait mieux notre affaire.

Enfin, attendons, mais méfions-nous de ces enthousiasmes de la première heure, trop fertiles en déceptions.

**PARIS - VERSAILLES**

(ligne des ministères.)

Je ne sais pas ce qui se passe à l'Assemblée, mais il doit certainement y avoir des langues de feu dans l'air. On y fait des propositions tellement lumineuses, tellement ingénieuses !

Ainsi, par exemple, M. Ravinel, vient de trouver, sans balancier, un petit projet — qu'il a soumis carrément à l'Assemblée, — tendant à transporter les ministères à Versailles.

C'est une bienheureuse idée dont nous comprenons toute la nécessité, nous qui avons maintes fois pensé à offrir l'ermitege du Mont-

ler successivement tous les empereurs d'Autriche et d'Allemagne, depuis Rodolphe de Habsbourg jusqu'à François-Joseph II, dont le manteau impérial, troué, déchiqueté et rapiécé, rappellerait d'une façon saisissante les grands événements de son règne ;

Exercices divers de soldats Croates qui devraient plusieurs poulets crus ;

Gargarisme général de gosiers avec des lait tyroliens.

**Deuxième partie.**

Spectacles gratuits :  
Il faut qu'une porte ne soit ni ouverte ni fermée (proverbe) ;

De l'art de nager entre plusieurs eaux. — Conférence par un diplomate autrichien ;

Les bons mots de Mine de Metternich (intermède) ;

Danse des œufs, exécutée par M. de Bursi ;

Carrousel militaire (sujet emprunté à la guerre de Danemark) ;

On y verra vingt cinq Autrichiens battant à plat coutare cent mille Danois ;

Marche aux flambeaux d'étameurs hongrois, dans leur costume national : boîtes molles, mèches sales et cheveux huileux ;

Enfin, feu d'artifice, dont le bouquet ingé-

8 heures. — Feu d'artifice, avec apothéose finale. — Apparition d'un immense transparent représentant l'Allemagne qui voici :

Le roi Guillaume appuyant le talon d'une de ses bottes sur le visage de la France, et l'Angleterre, à plat ventre, baisant la semelle de l'autre botte.

Au-dessous, cette inscription :

Sedan, 1er septembre 1870. — Merci !

**Autriche.**

Circulaire de M. de Bursi.

Monsieur le Gouverneur,

L'anniversaire de la capitulation de Sedan nous impose des devoirs publics que nous ne saurions manquer de remplir, sous peine d'ingratitude envers Dieu et la Providence.

L'ennemi séculaire de l'Autriche, notre adversaire de la guerre de Trente ans, des guerres de Louis XIV, du Directoire et de l'Empire ; la puissance qui nous a battus à Magenta et à Solferino, et nous a enlevé nos riches provinces d'Italie ; la France, pour l'appeler par son nom, a subi, le 1er septembre, un désastre qui efface de bien loin la capitulation d'Ulm, et dont sa gloire militaire ne se relèvera jamais.

Quoique ce succès soit dû au vainqueur de Sadovva, qui naguère chassait notre auguste empereur de la Confédération germanique, — nous ne devons pas oublier que les armées qui ont triomphé à Sedan étaient des armées allemandes protégées par le Dieu de l'Allemagne.

Au surplus l'entrevue de Gastein a effacé toute trace d'inimitié et de ressentiment entre les deux souverains d'Allemagne et d'Autriche, qui se sont donné des marques non équivoques de douce amitié et de tendre affection.

Nous ne saurions mieux faire, par conséquent, que de témoigner publiquement la joie que nous a causée l'écrasement de la France, et je vous envoie un programme de réjouissances que vous aurez soin de faire exécuter de point en point :

**FÊTE OFFICIELLE**

en l'honneur de la capitulation de Sedan.

**Première partie.**

Détonation de boîtes ;

Distribution extraordinaire de bonnets de lard à l'armée autrichienne ;

Démonstration en plein air du plan de Benedek ;

Grande cavalcade historique où l'on verra défi-

André à nos prudens députés, — pour y déléguer. — Seulement voilà le hic, on a calculé que le déplacement des ministères coûterait la somme de 9,000,000 de francs pour les frais de transport.

Or, nous croyons avoir trouvé un moyen de diminuer très-notablement ces frais, et cela en échelonnant les ministères à chaque station, le long de la ligne de Versailles.

Pour réduire encore les dépenses, on pourra, au lieu de bâtir des palais, — construire un simple bureau pour chaque ministère, à côté des petits établissemens d'utilité publique, de sorte que l'on aura dans chaque gare, le côté des hommes, le côté des femmes et le côté des ministères.

Voici une légère idée du trajet de Paris-Versailles :

**Clichy-Finances.** — Arrêt. — La prison pour dettes n'existant plus, il n'y a aucun danger à établir le ministère des finances à Clichy, et, en outre, son rapprochement de la capitale lui permettra d'y continuer ses relations. A Versailles, il n'aurait jamais eu de quoi prendre son billet.

**Asnières-Marine.** — Port de mer où le ministère de la marine sera comme le poisson dans l'eau. On pourra s'y rendre également par le chemin de fer de Versailles et par la Seine, sur le vaisseau de la marine dans Asnières ne peut donner un nouvel essor à la pêche à la mouche, qui prend un si grand développement, le dimanche, dans ces parages.

**Courbevoie-Instruction publique.** — Peut-être bien tranquille où l'Instruction publique pourra s'endormir sans crainte en contemplant l'Arc-de-Triomphe, ce qui est prudent, car l'Instruction publique connaît tellement peu les environs, qu'il serait dangereux de la laisser s'éloigner au-delà de Courbevoie, avec sa vieille Géographie des braves de 1815, dans sa poche.

**Puteaux-Affaires-Etrangères.** — Cette cité florissante et universellement connue, nous semble tout à fait propre au ministère des Affaires Etrangères, pour y donner ses audiences. Seulement, il aura soigné de prévenir, par circulaire, les cabinets de l'Europe, que l'on délivre des « aller et retour » de Berlin à Puteaux, de Puteaux à Londres, etc.

**Suresnes-Commerce et Agriculture.** — C'est que dans cette petite ville, la seule qui ne livre pas ses vins généreux à la rapacité de l'Angleterre, que le ministère du Commerce et de l'Agriculture, pourra sagement étudier — sur les fertiles collines du Mont-Valérien — la question vinicole.

**Sèvres-Intérieur.** — Ce ministère qui ne se passe jamais rien, mais qui trouble tout, qui dérange tout, ira apprendre là bas la modération de la douceur. Il verra que les puissances humaines sont aussi fragiles que les porcelaines de Sèvres, et qu'elles se brisent avec éclat lorsqu'elles n'écoutent que de vieux bons-hommes de faïence, félés et sourds comme des pots, — et il agira avec prudence pour remettre la France dans son assiette.

**Clamart-Guerre.** — Il y a un joli bois à Clamart, où le ministère de la guerre sera très-bien pour chasser entre ses repas. Il doit se connaître en miroir à allouettes et il a des pétitions à revendre pour en faire des bourres.

Il y a encore près du bois, un petit amphithéâtre où l'on dissèque de gentils cadavres et aussi un joli cimetière, mais cela ne lui rendra pas le cœur moins léger, pour tuer son petit lapin.

**Meudon-Justice.** — Nous avons cru bon de décaler un peu la grave Justice, en l'envoyant à Meudon, faire des rondes avec les joyeuses filles de Rabelais, jouer à Colin-Maillard, et à un tas de petits jeux innocents, à la Recherche de la paternité, par exemple, — très amusant.

**Versailles-Constituante.** — Enfin, voici Versailles, composé avec des lampions, des girandoles de couleur et des traînes de poudre, reproduira l'entrevue de Gastein :

François-Joseph se jetant dans les bras de Guillaume ; au second plan, un béquillard de Sadowa demandant l'aumône à un incendé de Bohême.

**Italie.**

La situation particulière des finances italiennes ne permettait pas au roi galant-homme de faire des dépenses folles pour célébrer la dédicte de cette nation ingrate qui, après avoir été sauvée par lui à Palestro, à Marignan et à Solferino, a eu assez peu de cœur pour ne pas aider l'Italie à s'emparer de Rome.

Aussi a-t-on dû se contenter d'un programme simple et économique :

- 1° Sonnerie à toute volée de cloches de Saint-Pierre de Rome ;
- 2° Secours aux indigents remplacés par une quête au profit de l'Etat ;
- 3° Nombreux concerts en plein vent donnés par les harpistes et violonistes ambulants, — aux frais des auditeurs ;
- 4° Per extraordinaire et pour une fois seulement, exhibition d'un actionnaire des tabacs d'Italie, auquel on aurait payé trente centimes de dividende ;
- 5° Courses de saas, — sans les écus ;
- 6° Grand tir à l'arbalète ; — celui qui mettra dans le noir gagnera une pipe en terre et paiera un sou ;
- 7° Grand banquet populaire : eau pure et macaroni mélangés ;
- 8° Spectacle public : *Les amours du Roi*, pièce en plusieurs femmes, en treize-cinq tableaux et en un ballet ;
- 9° *Le pas des Sylphes*, dansé par Mme Urbain Rattazi, qui, comme on le sait, est une femme excessivement légère.

**Russie.**

UKASE IMPÉRIAL.

Nous, Alexandre II, empereur de toutes les Russies,

Considérant que notre oncle Guillaume de Prusse, en écrasant les Français à Sedan, a vengé les défaites de l'Alma, d'Inkermann, la prise de Sébastopol et le traité de Paris qui en fut la suite ;

Considérant, dès-lors, que l'anniversaire de la

capitulation de Sedan est non-seulement une fête de famille, mais une fête nationale qui doit être célébrée convenablement par tous les sujets de notre empire ;

Considérant que ceux de nos frères qui manqueraient à ce devoir encourraient la punition de leur manquement à notre paternelle autorité,

Ordonnons :

**Article premier.** — La date du 1er septembre, anniversaire de la capitulation de Sedan, sera une journée de réjouissances et de gaieté pour les habitants de toutes nos Russies.

**Art. 2.** — En conséquence, lesdits habitants seront tenus de s'anuser énormément et de témoigner une grande joie depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures du soir, sans aucune interruption, même pour les heures de repas.

**Art. 3.** — Ceux des sujets russes qui auraient un sujet de douleur légitime, tel que la mort d'un père ou d'un enfant, ou la guérison de leur femme, — devront en faire la déclaration aux autorités, qui leur octroieront la faculté de pleurer quel que nombre d'heures dans la journée, d'après leur degré de tristesse calculé sur le degré de parenté.

Si plusieurs cas de douleur régulière se présentent dans la même localité, l'autorité prendra des mesures pour que chaque douleur ne se mani-

festât que l'une après l'autre, suivant leur ordre d'inscription.

**Art. 4.** — En dehors de ces éventualités et de ces constatactions, une joie universelle devra régner dans toute l'étendue de notre vaste empire, et il est formellement interdit à tous les Russes de rencontrer un autre Russe sans partir d'un éclat de rire retentissant.

**Art. 5.** — Des fonctionnaires spéciaux et des agents d'ordre public seront institués pour surveiller la manifestation de cette gaieté, et tout individu convaincu de ne s'être pas réjoui suffisamment pendant la journée du 1er septembre recevra, sur la plante des pieds ou sur les reins, un nombre de coups de keout qui variera de dix à cinq cents.

Les gens peu patriotes ou mal intentionnés qui auraient prononcé une seule fois les mots : « Je m'ennuie », seront déportés en Sibérie.

Ceux qui auraient dit : « Je m'embête » pourront être condamnés à la peine capitale.

**Exequatur :**

ALEXANDRE II.

Comme on vient de le voir, l'anniversaire de septembre ne manquera pas de nous donner de la gaieté, et les Français peuvent se consoler de la circulaire de M. Lambrecht.

L. LECLAIR

saillies qui paraît à l'horizon. Nos constituans, béatement assoupis, roulent sur cette voie fertile en catastrophes, en songeant à leurs cadavres de Versailles... Déjà on commence à entrevoir, vers la gare, le fameux buffet des démissionnaires... lorsque tout à coup... Crac ! serait-ce un déraillement ?

**FANTASIES RÉALISTES.**

**UNE MORGUE NATIONALE**

Lorsque nous entrâmes, le docteur et moi, dans la salle nue et froide, où, sur les dalles de pierre, pourrissent lentement les cadavres, une épouvantable odeur de décomposition me fit presque évanouir ; — le docteur, lui, était déjà tombé en arrêt devant le premier cadavre !

**La Magistrature.**

Elle gisait étendue sur la dalle, toute raide dans sa robe noire ; ses beaux cheveux blancs presque entièrement souillés de boue.

La robe s'en allait en lambeaux, et laissait voir l'hermine rongée et outée de douillettes condamnations de presse !

Le docteur en l'examinant minutieusement, découvrit sur son épaule ces lettres, marquées au fer rouge : — *Commissions mixtes.* — Elle portait aussi sur sa poitrine un scapulaire avec l'image de sainte Pélagie.

Pendant que je l'examinais, je sentis tout-à-coup qu'on fouillait dans ma poche ; je me retournai vivement, j'aperçus un monsieur que je reconnus pour un grand financier tombé dans la misère. Il se précipita sur la Magistrature en sanglotant dans mon mouchoir.

Après quelques minutes données à sa douleur, il allait sortir lorsque je lui dis :

— Permettez, monsieur, je vous ferai observer que vous pleurez dans mon mouchoir.

— Ah pardon ! fit-il, en me le rendant : — Pure erreur !...

Et il sortit. — Pure erreur ! en effet. — C'était ma montre et mon mouchoir qu'il voulait prendre, je m'en aperçus trop tard.

**L'Armée.**

Lamentable ! Ce grand cadavre maigre, les pieds brûlés par la neige semblait encore grelotter dans son habit de Cadet-Rousselle, son habit de papier gris, imbibé de sang ! — le cou noué dans un carcan de fer où l'on lisait : — *Capitulation — Trahison.*

Le Docteur en faisant l'inventaire de l'Armée trouva dans ses poches, — la lettre de la payse, — et cette petite procuration sur papier timbré :

« Moyennant 2000 francs payables au sieur Pitou, je l'autorise à aller en mon lieu et place, soit défendre l'ordre, auquel cas il recevra alternativement dans les rues des pavés et des cigares, des fleurs et du pétrole, — soit à aller défendre le pays à l'extérieur, — auquel cas il devra tomber en arrêt devant l'ennemi et me rapporter après chaque campagne un morceau de gloire saignante dans la gueule !... »

« PRUDHOMME fils. »

**L'Art.**

— Qu'est-ce que ce cadavre effroyablement burlesque, dis-je au Docteur ?

— Mon cher ami, c'est l'Art.

— L'Art, grand Dieu ! le fils d'Apollon, pitoyablement couché sur le flanc, le masque de l'abâtissement de l'absinthe sur sa face peinte grotesquement, par Manet ; — la bouche ignoble et pendante, devant, je ne sais quelle écume d'épileptique, — avec l'œil de verre monstrueux que lui ont posé — les stufiques et les impassibles du Parnasse, — pour remplacer le vivant, — son crâne dénudé, couvert d'une perruque de crins coupés à la queue de Pégase par Valès,

— des anneaux passés dans le nez, — pressant sur sa noirtrine, lardée des poignards de Rocambole, d'une main la guimbarde d'Offenbach, et de l'autre cette devise : « L'Art, c'est la Démolition ! » — et ses pieds allés, aourdis, meurtris dans les sandales de plomb de Ponsard.

**MARTE LORRAINE.**

A leur aspect tous les visiteurs de la Morgue se découvrirent, et je vis tous les visages agités d'une puissante émotion.

Ce n'était pas sans un douloureux serrement de cœur que l'on contemplait ces deux sœurs, admirablement belles, admirablement tristes, étreintes à jamais dans le même baiser de mort, ayant sur leurs visages marqués une immortelle expression de résistance et d'héroïsme qui survivait à la lutte éteinte, — leur sang bouillant et révolté, subitement refroidi dans leurs veines gonflées, — les têtes collées sur la pierre, — les cheveux tout raides d'horreur, — comme si leur invisible bourreau les traînait encore sur la terre rougie, — leurs yeux révulsés, d'où s'échappait un regard vague et blanc, — et sur leurs gorges nues, et sur leurs fronts désespérés, partout, partout l'empreinte boueuse et sanglante du pied brutal du vainqueur.

**Le père Chauvin**  
(dit La Gloire.)

— Quelle dégringolade me dit le Docteur, en me montrant ce nouveau cadavre. Regardez un peu : tenez ce vieux père La Gloire est parti de la Moselle en sabots, pour aller faire le tour du monde, — il a menacé tous les souverains de leur couper les oreilles avec son grand sabre, — et il a rêvé, et il a tenté dans ses dévorantes, ses titaniques conquêtes, d'annexer l'Europe à la France. Voyez, vous pouvez trouver encore dans ses traits au'ourd'hui avilis et déformés, les vestiges d'une certaine grandeur brutale.

Jadis, son panache flamboyait comme un phare au dessus de la furieuse mêlée des bataillons. Il reculait indéfiniment nos frontières en poussant l'épée aux reins, devant lui, l'ennemi effolé.

Mais hélas ! revers de la miroitante médaille, — aujourd'hui, Gavroche lui criait impudemment *A la chienlit !* — ses cheveux de pauvre, jaunes et rares, encassaient sa vieille houppelande honnime, son panache était déplumé, — on fleurissait sa médaille de Sainte-Hélène, de pissenlits, — sa noire et martiale moustache de grenadier était devenue verdâtre, — il n'avait plus de dents. — Sans pouvoir plus les prononcer, il mâchait les mots : Gloire, France, — comme une bouillie !

— Oh ! quelle pitié, murmurai-je.

— Non, fit une voix mordante, irritée, derrière moi, pas de pitié pour ces héros que gagnent. — Ils ont passé sur les nations, — fougues et superbes, mais désastreux comme des torrents débordés. Ils ont fait piétiner impitoyablement aux sabots de leurs chevaux de bataille nos fleurs, nos femmes, notre paix, notre repos. Ils nous ont donné de la gloire, dites-vous ? Parbleu ! comme le pressoir donne du vin, en broyant des grappes d'hommes. — Ils ont caserné, en soudards, notre liberté et notre poésie. — Ils ont semé entre peuples de trop fécondes haines et des revanches éternelles qui nous aveuglent aujourd'hui. — Il est mort ! — Tant mieux !...

Et sur cette oraison funèbre, nous quittâmes le père La Gloire, en emportant ce billet de chemin de fer, que le Docteur avait trouvé dans sa poche : — *Paris à Berlin, 1er août 1870.*

Ah ! le bon billet qu'avait La Gloire !

**La Légitimité.**

N° 317. — *Jeune personne enveloppée dans un drapeau blanc, ou la Nouvelle-Ophélie.*

Telle est l'indication que je lus sur le livret de la Morgue :

Douce Ophélie, d'un âge trop mûr, elle est morte en cueillant des manifestes le long des rives fleuries. — Elle a fait un faux pas... O douce vierge aux oiseaux, sa cage de serins est restée dans les roseaux, — mais elle, — son malheureux droit divin, attaché aux jambes l'a coulée à fond, — comme les jeunes chats, ou les grisettes abandonnées. — Mort cruelle ! sort douloureux !

On a pu la revoir, flottant sur les eaux, au milieu des mélancoliques néanphars, comme la martyre chrétienne de Paul Delaroche. — Le gardien de la Morgue l'a recueillie avec un perquoet, — un beau caractère, — mort sur son sein !

Et maintenant qu'on l'envoie, — avec pompes, se momifier à Saint-Denis, — au sein de ce drapeau blanc où, — à tous les âges, — nos rois se sont si souvent oubliés !

**La Garde nationale.**

La plus belle et la plus arrosée de nos institutions gisait sur la froide dalle, les mains dans ses poches... et une pipe noire, — entre ses dents crochétées... Elle n'avait plus ni son fusil, ni ses clairons, — et que voulez-vous qu'une institution dure en France, sans clairons, sans uniforme ou sans décorations.

Pauvre Garde nationale, — vieille brisque, qui désarma tant de bocks, et qui démantela tant de pâtés ! — Un pleur involontaire s'échappa de mes yeux. — O mon Dieu ! des gens qui buvaient presque aussi bien que les Suisses !

O défenseurs de l'ordre ! — quel calme, quelle discipline ! — la nuit, au lieu de ces bruyantes orgies de lignards, — on n'entendait jamais un chat dans vos postes mystérieux !...

Et maintenant que la voyais étendue devant moi, morte, — qu'on lui avait arraché le fusil de ses rêves, qu'elle déposait avec tant de soulagement dans le coin des guérites et des billards, — je me mis à fouiller entre son ventre d'hydropique et sa tunique déboutonnée, et j'y trouvai une foule de petits papiers.

Voici quelques-uns de ces billets :

**MON SERGENT,**  
Impossible de monter ma garde demain, changez-moi, — ma femme accouche.

A....

**MON CAPITAINE,**  
J'ai l'honneur de vous demander un congé de trois mois, le docteur m'ayant ordonné les eaux.

B....

**MON SERGENT,**  
La nourrice de mon dernier m'écrivit que l'enfant est très-mal, — Je pars sur-le-champ, ne comptez pas sur moi demain pour ma garde.

C....

**NON CHER CAPITAINE,**  
Vous vous rappelez que nous allons à la campagne dimanche vous, moi et ma femme, pour voir mes couches de melons. — Mais j'ai oublié que j'étais de garde ce jour-là. — Je compte sur vous pour arranger l'affaire.

D....

**MON SERGENT,**  
Un panaris qui me fait souffrir le martyre, m'empêche d'aller monter ma garde demain.

E....

**MON SERGENT,**  
Je ne sais pas si le temps va changer, mais mes cors me font tellement souffrir, qu'il m'est impossible d'aller à mon poste demain.

F....

Etc., etc., etc., etc., etc.

O barbare Chanzy, ce n'est pas une institution que vous avez tuée, c'est une vocation française !

—

Nous étions las de cette revue de cadavres, nous sortîmes avec le Docteur.

Mais voilà que tout-à-coup nous aperçûmes un grand rassemblement sur le pont en face de nous. Une foule furieuse, déchaînée, s'acharnait après une malheureuse femme qui les do-

lie, auquel on aurait payé trente centimes de dividende ;

5° Courses de saas, — sans les écus ;

6° Grand tir à l'arbalète ; — celui qui mettra dans le noir gagnera une pipe en terre et paiera un sou ;

7° Grand banquet populaire : eau pure et macaroni mélangés ;

8° Spectacle public : *Les amours du Roi*, pièce en plusieurs femmes, en treize-cinq tableaux et en un ballet ;

9° *Le pas des Sylphes*, dansé par Mme Urbain Rattazi, qui, comme on le sait, est une femme excessivement légère.

**Russie.**

UKASE IMPÉRIAL.

Nous, Alexandre II, empereur de toutes les Russies,

Considérant que notre oncle Guillaume de Prusse, en écrasant les Français à Sedan, a vengé les défaites de l'Alma, d'Inkermann, la prise de Sébastopol et le traité de Paris qui en fut la suite ;

Considérant, dès-lors, que l'anniversaire de la

capitulation de Sedan est non-seulement une fête de famille, mais une fête nationale qui doit être célébrée convenablement par tous les sujets de notre empire ;

Considérant que ceux de nos frères qui manqueraient à ce devoir encourraient la punition de leur manquement à notre paternelle autorité,

Ordonnons :

**Article premier.** — La date du 1er septembre, anniversaire de la capitulation de Sedan, sera une journée de réjouissances et de gaieté pour les habitants de toutes nos Russies.

**Art. 2.** — En conséquence, lesdits habitants seront tenus de s'anuser énormément et de témoigner une grande joie depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures du soir, sans aucune interruption, même pour les heures de repas.

**Art. 3.** — Ceux des sujets russes qui auraient un sujet de douleur légitime, tel que la mort d'un père ou d'un enfant, ou la guérison de leur femme, — devront en faire la déclaration aux autorités, qui leur octroieront la faculté de pleurer quel que nombre d'heures dans la journée, d'après leur degré de tristesse calculé sur le degré de parenté.

Si plusieurs cas de douleur régulière se présentent dans la même localité, l'autorité prendra des mesures pour que chaque douleur ne se mani-

festât que l'une après l'autre, suivant leur ordre d'inscription.

**Art. 4.** — En dehors de ces éventualités et de ces constatactions, une joie universelle devra régner dans toute l'étendue de notre vaste empire, et il est formellement interdit à tous les Russes de rencontrer un autre Russe sans partir d'un éclat de rire retentissant.

**Art. 5.** — Des fonctionnaires spéciaux et des agents d'ordre public seront institués pour surveiller la manifestation de cette gaieté, et tout individu convaincu de ne s'être pas réjoui suffisamment pendant la journée du 1er septembre recevra, sur la plante des pieds ou sur les reins, un nombre de coups de keout qui variera de dix à cinq cents.

Les gens peu patriotes ou mal intentionnés qui auraient prononcé une seule fois les mots : « Je m'ennuie », seront déportés en Sibérie.

Ceux qui auraient dit : « Je m'embête » pourront être condamnés à la peine capitale.

**Exequatur :**

ALEXANDRE II.

Comme on vient de le voir, l'anniversaire de septembre ne manquera pas de nous donner de la gaieté, et les Français peuvent se consoler de la circulaire de M. Lambrecht.

L. LECLAIR

minait tous de sa haute et noble stature; elle était à demi-nue, suppliante, ensanglantée déjà,

Montrait aux glaives nus de ses fils irrités  
Les flancs, les larges flancs qui les ont tous portés!

— En voilà une, me dit froidement le Docteur, qui sera bientôt à notre Morgue.

Je vis, en effet, un mouvement violent sur le pont. On se disposait à la précipiter.

Et tout affolé, — j'arrêtais brusquement un garde urbain qui s'éloignait à toutes jambes, en lui criant :

— Saprستي! sauvons-la! courons!

Il me répondit, avec une piroquette.

— Du flanc! muisset!

A. SPIC.

## Le grand Napoléon.

Exil.

Néanmoins, dans sa sérénité olympienne, Bonaparte se demande sur quoi on pourrait l'attaquer, sans qu'un historien pût le défendre : « Serait-ce mes intentions, s'écrie-t-il? mais il est un fond pour m'absoudre... »

— Et lequel? demanderions-nous à notre tour, puisqu'il avoue lui-même qu'il n'avait pas d'idées véritablement arrêtées, et qu'il ne savait pas jusqu'où il prétendait arriver.

Quand on s'empare violemment des destinées d'un pays, sous prétexte que les autres s'en acquittent mal et qu'on est soi-même plus habile, plus adroit, plus éclairé, on devrait au moins avoir un but, un plan de conduite; en un mot, des idées mûrement méditées et fortement arborées.

Sans cela, on est indigne d'être à la tête de son pays, on méritait d'être couvert d'infamie; car il est à la fois absurde et criminel de vouloir guider des concitoyens plus instruits, plus intelligents, plus honnêtes qu'on ne l'est soi-même : les fonctions publiques sont un exercice et non un essai ou un apprentissage.

Un homme digne d'occuper de hautes fonctions publiques est celui qui sait que ses véritables intérêts sont essentiellement liés à la nation; il sait qu'il ne peut être estimé ni considéré tant qu'il ne commande qu'à des esclaves misérables; il sait que l'équité, la bienfaisance, la vigilance lui donnent des droits à l'estime et à l'affection de ses concitoyens; il sait que la religion n'est utile qu'aux prêtres, qu'elle est inutile à la société, que souvent elle la trouble, qu'il faut donc la contenir pour l'empêcher de nuire; enfin, il sait que, pour occuper la première place de l'Etat, il faut montrer des vertus, s'abstenir des impostures, des chimères et

des titres fabuleux qu'on fait descendre du ciel. Or, durant tout le temps de sa domination, Bonaparte ayant ignoré, de son propre aveu toutes ces choses-là, je maintiens qu'il n'est aucun fond pour l'absoudre sur ses intentions, et qu'il doit être couvert d'infamie!

L'homme du temps, le héros de l'histoire, comme le désigne le comte de Las Cases, s'adresse ensuite à cette question : « *Attaquerai-je mon despotisme?* » Mais ajoute-t-il : « *La dictature était de toute nécessité.* »

Oui, on attaquera le despotisme de Bonaparte; car le droit du plus fort est la violation de tous les droits, il ne peut passer pour un droit qu'aux yeux d'un conquérant sauvage qui, dans l'ivresse de sa fureur, s' imagine pouvoir faire tout ce que bon lui semble, des malheureux qu'il a vaincus; ce droit barbare ne peut paraître légitime qu'à des esclaves assez aveuglés pour croire que tout est licite à des tyrans, à qui l'on se sent trop faible pour résister.

Un mot de Mirabeau va nous faire connaître quelle est la conséquence du despotisme : « Il n'y a, dit-il, qu'un seul bon gouvernement, c'est le bon; mais je vous demande pardon, ce ne sont pas là des gouvernements, c'est l'absence de gouvernement. »

Quant à la dictature, qui était, selon Bonaparte, de toute nécessité, nous répondrons en rappelant ce que ce même auteur disait à l'Assemblée nationale, le 22 février 1791 : « La dictature passe les forces d'un seul, quels que soient son caractère, ses vertus, son talent, son génie. »

Donc, la dictature et le despotisme du héros de l'histoire ne peuvent être ju justifiés.

A une époque plus rapprochée de nous, un éminent publiciste a combattu également l'exercice de la dictature :

« La toute-puissance, dit-il, me semble en soi une chose mauvaise et dangereuse. Son exercice me paraît au dessus des forces d'un homme, et quel qu'il soit, et je ne vois que Dieu qui puisse sans danger être tout puissant, parce que sa sagesse et sa justice sont toujours égales à son pouvoir. Il n'y a donc pas sur la terre d'autorité si respectable en elle-même, ou revêtue d'un droit si sacré, que je voudrais laisser agir sans contrôle et dominer sans obstacles. Lors donc que je vois accorder le droit et la faculté de tout faire à une puissance quelconque, qu'on appelle peuple ou roi, démocratie ou aristocratie, qu'on l'exerce dans une monarchie ou dans une république, je dis : là est le germe de la tyrannie, et je cherche à aller vivre sous d'autres lois. »

La troisième question de Bonaparte est celle-ci : « *Dira-t-on que j'ai gêné la liberté? mais on prouvera que la licence, l'anarchie, les grands désordres étaient encore au seuil de la porte.* »

On ne dira pas seulement que Bonaparte a gêné la liberté! ou dira encore qu'il l'a proscrite, anéantie, tuée! et rien ne saurait effacer ce crime :

« Toutes les libertés conquises par la Révolution de 1789, déclare M. Dufey (de l'Yonne), tombèrent frappées par le succès de la conjuration du 18 brumaire an VIII. La souveraineté ne fut plus qu'une déception, et le gouvernement abolit successivement les institutions républicaines, au nom de la république. »

C'est aussi l'opinion du consciencieux M. Dulaure, ancien membre de la Convention et du Conseil des Cinq Cents, auteur d'un grand nombre d'écrits curieux et savants, et qui, contrairement à Bonaparte, avait des idées mûrement méditées et dont il ne s'est jamais départi : il est né, il a vécu, et il est mort républicain. C'est lui qui affirme que « Saint-Cloud sera à jamais célèbre par la fameuse et trop fatale révolution du 18 brumaire, où Bonaparte, enivrée de ses succès, osa renverser la liberté de sa patrie et élever un trône sur ses ruines... Cette audacieuse violation sera aux yeux de tous les siècles l'époque d'où date en France l'assèchement de la liberté. »

En ce qui concerne la licence, l'anarchie et les grands désordres qui étaient encore au seuil de la porte, ce sont là des mots propres à faire peur aux enfants et aux ignorants, et dont il est facile de faire une prompte et complète justice.

Qu'est-ce en effet que l'anarchie? l'absence de tout gouvernement, ou ce qui est la même chose, un gouvernement sans frein comme sans règle certaine.

Qui peut soutenir qu'une république basée sur une constitution solennellement adoptée par la nation entière, présentant à chaque citoyen le tableau de ses droits comme la règle de ses devoirs; où ne se trouvait aucune confusion de pouvoirs; où ses législateurs, ses juges, les membres des corps administratifs étaient librement élus par le peuple; où la puissance exécutive était la première soumise à la loi, qu'elle faisait exécuter; où le droit de manifester sa pensée était respecté; où la société individuelle était garantie par l'établissement des jurés garantis de toute influence; où la liberté enfin n'avait d'autres limites que celles de la loi, qu'aucun membre du corps social n'avait le privilège de pouvoir impunément transgresser; qui peut soutenir, dis-je, qu'un état ainsi constitué n'offrait qu'un code de ordonnance d'anarchie?

Ce n'était donc pas pour détruire l'anarchie, que Bonaparte a commis l'attentat le plus odieux, c'était uniquement pour s'emparer du pouvoir, pour commander, pour dominer; et, pour parvenir à ce résultat, il a enlevé à la France le palladium de sa liberté, la constitution de l'an III, que Bonaparte avait juré de défendre vingt-trois jours auparavant!

Qu'on ne vienne plus nous dire qu'il a détruit l'anarchie, car il faudrait répondre à cette ques-

tion : *Par quel acte l'a-t-il détruite?*

Est-ce en substituant la force des baïonnettes à celle de la loi?

Est-ce en renversant les institutions que les tentus anarchistes eux-mêmes ont respectées?

Est-ce en donnant à une poignée de factieux des pouvoirs que la nation seule pouvait déléguer?

Est-ce en leur attribuant la faculté de créer un consulat éphémère, qui devait lui servir de pied pour s'asseoir sur le trône impérial?

Est-ce en rempçant les élus du peuple par plus serviles créatures?

Est-ce en mettant à la place d'un corps législatif discutant et délibérant solennellement les lois, une collection de sourds-muets, dont le vote silencieux n'était que l'expression de la servitude, que le chef apposé sur les décrets du maître?

Disons avec plus de justice et de vérité, que plus effroyable de toutes les anarchies a été, au contraire, le principe et le résultat de l'anarchie... que dis-je, de la criminelle entreprise de Bonaparte et de son élévation.

En effet, il y a anarchie lorsqu'il n'y a aucune stabilité dans l'ordre constitutionnel, et Bonaparte n'a pas tenu plus aux constitutions qu'il a tenu qu'à celles qu'il a renversées.

Il y a anarchie toutes les fois qu'il existe un homme assez puissant pour mettre sa volonté à la place de la loi; et quelle loi Bonaparte a-t-il respectée? Tout ce qu'il y a de plus sacré, la décision solennelle d'un jury, le droit des gens même qu'il impose à toutes les puissances, n'ont pu arrêter ses poursuites, ni désarmer sa vengeance.

Il y a anarchie lorsque le chef d'un gouvernement peut employer à détruire, les autorités établies pour conserver; — et qui peut oublier ou ignorer que le sénat conservateur n'a été entre ses mains qu'un instrument de destruction, dont il disposait à volonté?

Il y a, enfin, anarchie lorsque la liberté individuelle peut être impunément violée, lorsqu'on peut déposer ou faire déposer sans jugement, qu'aucun juge ne pourrait condamner à être déporté; et la déportation de 130 malheureux citoyens auxquels on supposait une effervescence facile à contenir, a été un des premiers actes qui ont signalé le gouvernement de Bonaparte.

(à suivre.)

Colonel Ferrer.

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALRIC.

LYON. — IMPR. COSTE-LABAUME, c. Lafayette.

## AUX DEUX PASSAGES

LYON. — Rue de Lyon, 36, et Place de Lyon, 38 — LYON

NOUVEAUTÉS Agrandissement des Magasins. — Nouvelle et considérable extension donnée à tous les rayons, et plus particulièrement au rayon de

### SOIERIE

dont les assortiments sont immenses et à des prix exceptionnels.

Véritable Prix fixe marqué en chiffres connus

## SIROP BOISSONNET

Cuërit sûrement et promptement rhumes, enrhumements, toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, gripes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins.

Expérimenté depuis plus de trente ans, ce Sirop occupe le premier rang parmi les pectoraux. — Dépôts : pharmacie Boissonnet, cours de Brocques, 16; Santena, place des Célestins; Faivre, place des Terreaux; Crolas, à St-Just; Damon, aux Brotteaux; Vial, rue de Bourbon, et dans toutes les bonnes pharmacies.

## LYON GRAND HOTEL DE BELLECOUR

Local de l'ancien Hôtel Beauquis

BRON, PROPRIÉTAIRE

Hôtel agrandi, restauré et meublé à neuf; façade sur la place Bellecour, près la Poste et l'église de la Charité. — Appartements pour familles. — Installation confortable. — Salons et Appartements au rez-de-chaussée. — Omnibus à la gare.

## MÉDECINE POPULAIRE

TISANE BOCHET DU SERPENT

Le meilleur des purgatifs et dépuratifs du sang. Envoi franco par toute la France, de sent paquets, avec l'instruction, contre 1 fr. 70 en timbres poste. Un dépôt existe dans toutes les principales villes. Ecrire pharmacie du Serpent, à Lyon. Avec 1 fr. en plus on reçoit franco, avec l'instruction, un paquet du meilleur quina jaune pour faire un litre de vin.

LA POUDRE TACHET est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, 28, rue Bugeaud, 28, à Lyon.

Passage de l'Hôtel-Dieu, 52, 53, 54, 56, 58, Lyon

ANCIENNE MAISON PASCALIS SUCESSEUR EUG. INGOLD

SEULE MAISON DÉPOSITAIRE DES

VÉRITABLES MACHINES A COUDRE ELIAS HOWE



D'AMÉRIQUE

EXIGER CE MÉDAILLON INCRUSTÉ SUR CHAQUE MACHINE

Etude de M<sup>e</sup> LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 34.

VENTE après surenchère, en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'une

MAISON

sise à Lyon, rue des Tempeliers, numéro 4, dépendant de la succession de veuve Régipas, sur la mise à prix de 58,000 fr.

Adjudication le samedi seize septembre mil huit cent soixante-onze, à midi.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Larrivé, avoué poursuivant; à M<sup>lles</sup> Millé et Trillat, avoués, et au greffe du Tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges. 1001

VASTES LOCAUX

avec CHUÏE D'EAU

A louer de suite à Fontaines-sur-Saône (Rhône). S'y adresser à M. Vetter.

DEMANDE

Un ALSACIEN désire se placer dans un bon commerce à titre d'employé intéressé avec apport de 50 mille francs

S'adresser aux initiales R. S., poste restante.

Etude de M<sup>e</sup> PEIRON, avoué à Lyon, rue d'Algérie, 12

VENTE

ensuite de surenchère, par devant le tribunal civil de Lyon, en un seul lot, d'une

MAISON

sise à Lyon, impasse Rival et rue St-Michel.

Adjudication fixée au samedi neuf septembre mil huit cent soixante-onze, à midi précis.

Mise à prix, mille cinq cent vingt francs, ci 1,520 fr.

Pour extrait : Signé, PEIRON, avoué.

Nota. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Peiron, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

UN CURÉ est inventeur d'un remède facile et insensible, qui guérit pour toujours tous les cors aux pieds.

— Envoyer 3 francs en 15 timbres-poste, on le recevra franco avec instruction. M. Martin, 2, place de la Charité, à Lyon.

(On demande un dépositaire dans chaque ville.)

## INSECTICIDE VICAT

Les cafards, les punaises sont détruits en projetant avec l'insulfate sur les groupes d'insectes cachés le jour, le poudre INSECTICIDE VICAT. Elle tue aussi les puces, poux, artes, fourmis, en saupoudrant avec le sac dont on a percé de petits trous la capsule, les lits, les étoffes, les chiens, chats, volailles, fourrures.

L'Insecticide Vicat, le premier et le seul garanti par la signature de l'inventeur, se vend en flacons à Paris 125, rue St-Denis, à Lyon, 18, rue Bugeaud et chez tous les épiciers.

Pour en prouver l'efficacité ON DONNE GRATIS 10 Pastilles

## BONBON spécial contre la TOUX

Ecrire à M. COLOMER, rue Montmartre, 103, Paris. Boîtes 1 fr. et 1 fr. 50, expédiées franco.

COMPTOIR FINANCIER V. PICCAND

61, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 61, Lyon  
Conseiller, dirige, fait exécuter, et si on le désire s'associe dans toutes

## OPÉRATIONS DE BOURSE

RÉGIE AGENCE GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ ANNONCE

ET FERMAGE V. FOURNIER RÉCLAMES

DES 14, RUE CONFORT, 14 DANS TOUS

Journaux LYON Les Journaux

TARIF DES ANNONCES DANS LA MASCARADE

— Annonce passant une fois, la ligne. . . . . 50 c.

— passant de deux à quatre fois, la ligne 40

— passant plus de quatre fois, la ligne. . . . . 30

S'adresser à l'Agence de publicité, 14, rue Confort, seule chargée de recevoir les annonces.

## MALADIES

Dartres, Scrofules, Aloès, Taches à la Peau, Ulcères, Douleurs, Débilité générale, Maux de poitrine et d'estomac GUÉRIS complètement par le

## ROB-SAVARES, DÉPURATO-TONIQUE

PERFECTIONNÉ

Régénérateur du Sang et des Humeurs

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe

rue Pizay, 12, au premier étage, Lyon

allée de traverser rue de l'Arbre-Sec 9 (37)